

# RAPPORT ANNUEL

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT LOUP



# Prix & Qualité

*EAU BRUTE*

## DU SERVICE PUBLIC

Exercice  
**2017**

---

**Hôtel de la Communauté**

25 Allée de l'Espérance-34270 ST MATHIEU DE TREVIERS

Tél 04.67.55.17.00. Fax : [04.67.55.17.01](tel:04.67.55.17.01), [grandpicsaintloup@ccgpsl.fr](mailto:grandpicsaintloup@ccgpsl.fr), [www.cc-grandpicsaintloup.fr](http://www.cc-grandpicsaintloup.fr)

**1/10**

# SOMMAIRE

|                                   |      |
|-----------------------------------|------|
| PREAMBULE .....                   | 3-4  |
| I. CONTEXTE DU SERVICE .....      | 5    |
| II. INDICATEURS TECHNIQUES.....   | 6-8  |
| III. INDICATEURS FINANCIERS ..... | 9-10 |

# PREAMBULE

Le présent rapport a pour objet de rassembler et de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs aux prix et à la qualité du service public d'eau brute pour l'exercice 2017 conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La fusion des trois Communautés de Communes a été effective à compter du 01 janvier 2010, suite à l'application de l'arrêté Préfectoral n° 2009-1-3835 signé le 07/12/2009. Cet arrêté précise notamment que la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup exerce la compétence « Organisation d'une desserte équitable en eau brute ».

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, 3 communes de l'ex-Communauté de Communes Ceps et Sylves ont rejoint la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup, portant le nombre de communes membres à 36.

Les statuts annexés à l'arrêté Préfectoral précisent que la compétence est exercée en totalité par la communauté de communes, qui pourra adhérer pour le compte des communes membres à tout syndicat mixte compétent.

Le territoire de la CCGPSL est desservi en eau brute de la façon suivante :

- 5 communes sont alimentées par le réseau du Syndicat Mixte Garrigues Campagne (S.M.G.C.) : Assas, Guzargues, Teyran, Saint Hilaire de Beauvoir et St Jean de Cornies ;
- 3 communes sont alimentées sur une partie de leur territoire par le réseau de concession régionale BRL : Buzignargues, St Hilaire de Beauvoir, St Jean de Cornies ;
- 6 communes sont alimentées directement par le réseau de la CCGPSL, plus communément dénommé réseau du Lez :
  - Le réseau principal de Montaud qui dessert les communes de Fontanès, St Bauzille de Montmel, Ste Croix de Quintillargues, St Jean de Cuculles et St Mathieu de Tréviers, depuis la station de surpression de Montaud,
  - Le réseau de Claret qui dessert uniquement cette commune depuis la retenue du lac de La Matane.

La Commune de Saint Mathieu de Tréviers est également desservi dans sa partie Sud Est par un réseau d'eau brute privé depuis la retenue du lac de Cécélès.

Les autres communes n'ont actuellement pas de desserte en eau brute. Parmi celles-ci, 4 communes ont transféré la compétence Eau Brute au SMEA du Pic Saint-Loup : Combaillaux, Les Matelles, Saint Gély du Fesc et Vailhauquès. Le maillon nord-ouest de Montpellier (MANOM) du projet Aqua Domitia n'ayant pas été encore construit, le rôle du SMEA – Pic St Loup consiste pour l'instant en une simple anticipation par la création de

---

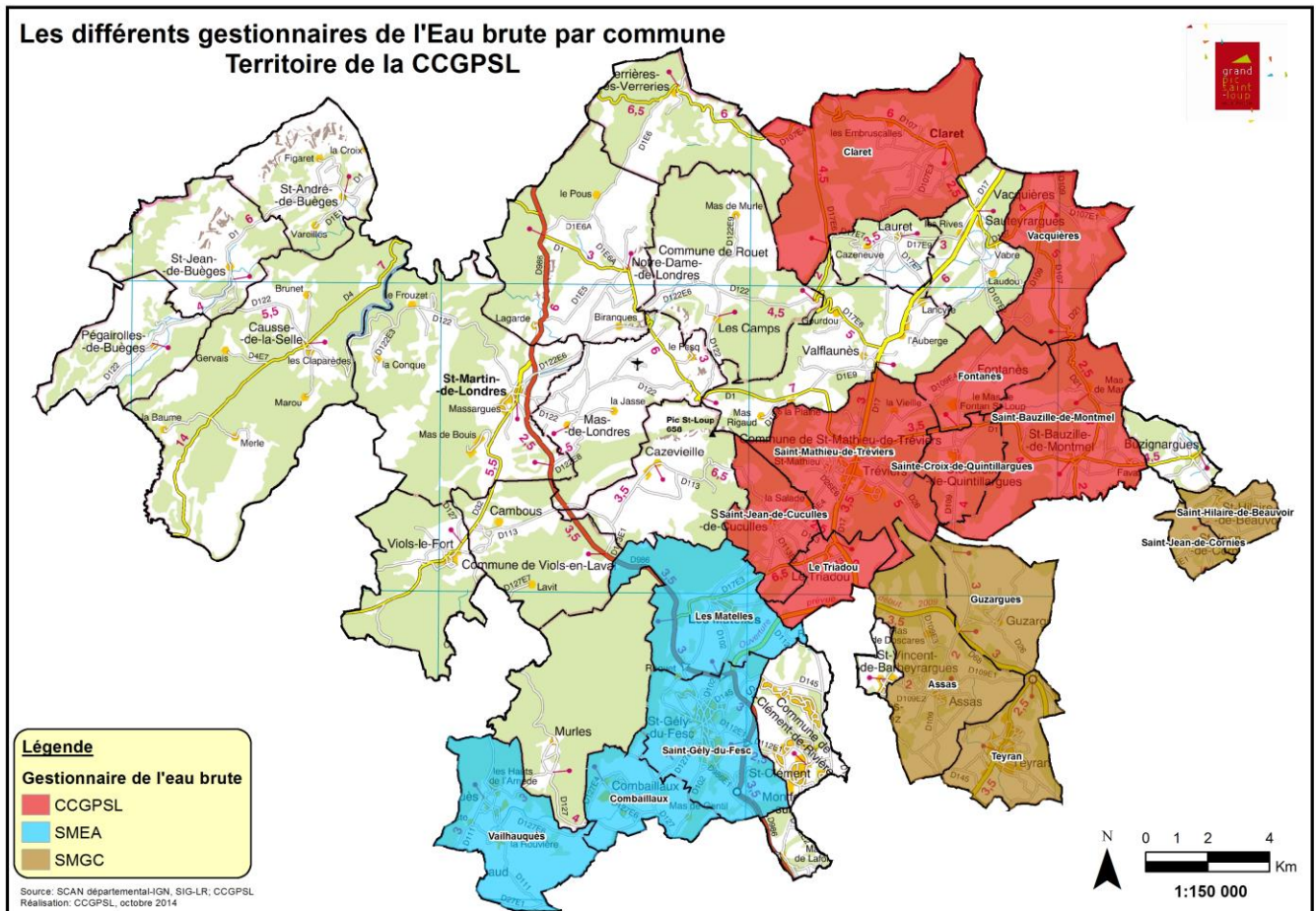
### Hôtel de la Communauté

25 Allée de l'Espérance-34270 ST MATHIEU DE TREVIERS

Tél 04.67.55.17.00.Fax : [04.67.55.17.01](tel:04.67.55.17.01), [grandpicsaintloup@ccgpsl.fr](mailto:grandpicsaintloup@ccgpsl.fr), [www.cc-grandpicsaintloup.fr](http://www.cc-grandpicsaintloup.fr) **3/10**

doubles réseaux, qu'il impose aux différents aménageurs de nouvelles opérations d'urbanisme, afin de préparer l'arrivée de l'eau brute sur le secteur.

La cartographie des différents gestionnaires de l'eau brute sur le territoire du Grand Pic Saint Loup est présentée ci-après.



Ce rapport se concentre sur le territoire desservi par le réseau de la CCGPSL dont la délégation de service a été confiée à BRL Exploitation.

### Hôtel de la Communauté

25 Allée de l'Espérance-34270 ST MATHIEU DE TREVIERS

Tél 04.67.55.17.00. Fax : [04.67.55.17.01](tel:04.67.55.17.01), [grandpicsaintloup@ccgpsl.fr](mailto:grandpicsaintloup@ccgpsl.fr), [www.cc-grandpicsaintloup.fr](http://www.cc-grandpicsaintloup.fr) **4/10**

# I. CONTEXTE DU SERVICE

## I.1 Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société BRL Exploitation en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1<sup>er</sup> avril 2017. La durée du contrat est de 12 ans.

## I.2 Prestations assurées dans le cadre du service

La collectivité a confié à BRLe les missions suivantes au titre de son service d'eau brute :

- Organisation de la distribution de l'eau brute à l'ensemble des usagers, agricoles et non agricoles, dans les conditions réglementaires en vigueur et décrites dans les règlements de services ;
- Surveillance du réseau et l'organisation des interventions nécessaires à son fonctionnement, à son efficacité et à sa pérennité ;
- Gestion et suivi des relations avec les usagers, et notamment les relations contractuelles ;
- Optimisation de l'ensemble du réseau d'eau brute afin notamment d'améliorer son rendement et son efficacité économique
- Préservation du patrimoine (infrastructures) et des ressources en eau ;
- Gestion des équipements mis à la disposition du délégataire ;
- Gestion technique, administrative, financière et commerciale de l'ensemble du réseau d'eau brute ;
- Entretien courant des équipements, maintenance, réparation et renouvellement des biens et matériels nécessaires à l'exploitation du réseau d'eau brute ;
- Perception des droits auprès des usagers conformément aux éléments tarifaires fixés dans le cadre de la délégation de service public ;

BRLe s'engage à exercer ces missions dans une démarche de progrès permanent et dans le respect des valeurs et des principes essentiels du service public : continuité et accessibilité à tous, égalité des usagers, adaptabilité et transparence.

## I.3 Qualité du service

Tous les abonnés peuvent se présenter aux bureaux de la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup à l'adresse suivante :

25, allée de l'Espérance  
34270 SAINT MATHIEU DE TREVIERS

Les bureaux de la Communauté sont ouverts au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30.

Les bureaux du délégataire, BRLe sont installés à MAUGUIO, Domaine de Pierre Blanche – Route de Vendargues où les abonnés peuvent trouver toutes les indications utiles sur le fonctionnement du service.

Ce bureau est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30.

BRLe propose également à ses abonnés de réaliser leurs démarches sans se déplacer (sous conditions), BRLe se déplaçant chez l'abonné sous 3 jours.

Un service d'astreinte permet de répondre à toutes les urgences sept jours sur sept et 24 heures sur 24 au **0467 991 840**.

## II. INDICATEURS TECHNIQUES

### II.1 Abonnés

|                             | 2015    | 2016    | 2017    | Evolution en pourcentage 2016/2017 |
|-----------------------------|---------|---------|---------|------------------------------------|
| Nombre de clients           |         |         |         |                                    |
| Eau agricole                | 85      | 85      | 80      | -3%                                |
| Eau à usage divers          | 165     | 165     | 163     |                                    |
| Total des clients           | 250     | 250     | 243     |                                    |
| Nombre de contrats          |         |         |         |                                    |
| Eau agricole                | 120     | 120     | 121     | +1%                                |
| Eau à usage divers          | 170     | 170     | 172     |                                    |
| Total des contrats          | 290     | 290     | 293     |                                    |
| Débits souscrits en m3/h    |         |         |         |                                    |
| Eau agricole                | 849     | 844     | 844     | -1.7%                              |
| Eau à usage divers          | 554     | 543     | 519     |                                    |
| Total des débits souscrits  | 1 403   | 1 387   | 1363    |                                    |
| Volumes consommés en m3     |         |         |         |                                    |
| Eau agricole                | 211 736 | 206 345 | 271 798 | +18%                               |
| Eau à usage divers          | 90 387  | 84 882  | 82 900  |                                    |
| Total des volumes consommés | 302 123 | 291 227 | 354 698 |                                    |

### II.2 Les ouvrages de stockages/surpresseur

| OUVRAGES               | CAPACITE              |
|------------------------|-----------------------|
| Retenue de la Matane   | 63 000 m <sup>3</sup> |
| Surpresseur de Montaud | 2 x 50 l/s            |
| Surpresseur de Claret  | 2 x 20 l/s            |

## II.3 Volumes produits ou importés

| Volumes produits ou importés en m3 | 2015    | 2016    | 2017    |
|------------------------------------|---------|---------|---------|
| Claret                             | 35 455  | 28 182  | 47 564  |
| Montaud                            | 448 455 | 419 376 | 570 897 |
| Total CCGPSL                       | 478 910 | 447 558 | 618 461 |
| Evolution en pourcentage           |         | -7%     | +27%    |

La sécheresse de 2017 a eu un impact direct sur les volumes prélevés, en nette hausse par rapport à 2015 et 2016.

## II.4 Volumes vendus

| Volumes vendus           | 2015    | 2016    | 2017    |
|--------------------------|---------|---------|---------|
| Claret                   | 29 622  | 27 552  | 37 615  |
| Montaud                  | 272 501 | 263 675 | 317 083 |
| Total CCGPSL             | 302 123 | 291 227 | 354 698 |
| Evolution en pourcentage |         | -3.7%   | +18%    |

L'effet de la sécheresse a entraîné une augmentation importante des volumes vendus.

## II.5 Volumes perdus

|   | 2015  | 2016  | 2017  |
|---|-------|-------|-------|
| Pertes en m3 liées casses vidanges purges conduites Claret  | 500   | 500   | 500   |
| Pertes en m3 liées casses vidanges purges conduites Montaud | 2 000 | 3 000 | 5 000 |
| Total pertes m3 CCGPSL                                      | 2 500 | 3 500 | 5 500 |
| Evolution en pourcentage                                    |       | +28%  | +36%  |

Les travaux réalisés sur la station de surpression de Montaud en 2017 ont nécessité de vidanger à plusieurs reprises les conduites d'adduction principales. Les forts tirages de l'été 2017 ont également nécessité de nombreuses purges sur le réseau afin de limiter les colmatages des filtres des abonnés.

## II.6 Rendement du réseau

| Efficienc e globale | 2015       | 2016       | 2017       |
|---------------------|------------|------------|------------|
| Claret              | 85 %       | 98%        | 80%        |
| Montaud             | 61%        | 63%        | 56%        |
| <b>Total CCGPSL</b> | <b>64%</b> | <b>66%</b> | <b>58%</b> |

Le rendement des réseaux reste faible sur le réseau de Montaud et est en baisse sur les deux réseaux.

Le délégataire doit établir rapidement un plan d'action afin d'atteindre les objectifs de rendement fixés dans son contrat, dans un délai de 3 ans à compter de la prise d'effet, à savoir :

- 76 % pour le réseau de Montaud
- 90% pour le réseau de Claret

## II.7 Travaux

### ■ *Travaux réalisés*

En sus des travaux de maintenance réalisés par BRLe dans le cadre de son contrat, les travaux de renouvellement suivants ont été réalisés dans le courant de l'année 2017 :

- Pose de 2 débitmètres sur le réseau principal de Montaud
- Remplacement d'une pompe du groupe de pompage principal n°2 à la station de Montaud
- Installation d'un satellite de télésurveillance Sofrel sur la station de Claret

### ■ *Travaux à prévoir*

En raison de fissures récemment apparues sur le local du surpresseur de Montaud, un diagnostic du bâti doit être établi afin de déterminer les modalités de réfection à prévoir sur cet ouvrage.



# III. INDICATEURS FINANCIERS

## III.1 Modalités de tarification

Le prix du service comprend :

- ✓ Une partie fixe ou abonnement correspondant à la redevance de débit et de compteur
- ✓ Une partie proportionnelle à la consommation d'eau brute

Les volumes consommés sont relevés annuellement d'octobre à novembre. La facturation fait l'objet de l'envoi de deux factures au mois de Juin et Décembre.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.  
Le service est assujéti à la TVA.

Les tarifs concernant la part de la société BRLe sont indexés annuellement conformément au contrat d'affermage. Ils sont obtenus par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

La tarification proposée ne comprend pas de part Collectivités.

## III.2 Le prix de l'eau brute

### ■ Eau à usage agricole (EAG)

La tarification de l'eau à usage agricole est fixée comme suit :

- |   |                                 |
|---|---------------------------------|
| • redevance d'abonnement  | 63,00 € HT/m <sup>3</sup> /h/an |
| • redevance annuelle de compteur                                    | 43,81 € HT/an                   |
| • redevance de volume 1 (v <=500 m <sup>3</sup> /m <sup>3</sup> /h) | 0,1000 € HT /m <sup>3</sup>     |
| • redevance de volume 2 (v >500 m <sup>3</sup> /m <sup>3</sup> /h)  | 0,1500 € HT /m <sup>3</sup>     |

*Exemple d'application : un viticulteur qui souscrirait un abonnement de 5 m<sup>3</sup>/h pour 5 ha de vignes et qui consommerait 500 m<sup>3</sup>/ha, soit 2.500 m<sup>3</sup>/an aurait la facture suivante :*

- |  |               |
|--|---------------|
| - redevance d'abonnement = (63 x 5)    | = 315,00 € HT |
| - redevance de compteur                | = 43,81 € HT  |
| - redevance de volume = 2.500 x 0,1000 | = 250,00 € HT |

*soit au total 608,81 € HT pour 2.500 m<sup>3</sup> consommés,  
soit 0,2435 € HT/m<sup>3</sup>*

---

### Hôtel de la Communauté

25 Allée de l'Espérance-34270 ST MATHIEU DE TREVIERS

Tél 04.67.55.17.00. Fax : [04.67.55.17.01.grandpicsaintloup@ccgpsl.fr](mailto:04.67.55.17.01.grandpicsaintloup@ccgpsl.fr), [www.cc-grandpicsaintloup.fr](http://www.cc-grandpicsaintloup.fr) **9/10**

### ■ Eau à usage divers (EUD)

La tarification de l'eau à usages divers est fixée comme suit :

- redevance d'abonnement 69,00 € HT/m<sup>3</sup>/h/an
- redevance annuelle de compteur 73,00 € HT/an
- redevance de volume 1 (v ≤ 150 m<sup>3</sup>/m<sup>3</sup>/h) 0,4500 € HT /m<sup>3</sup>
- redevance de volume 2 (v > 150 m<sup>3</sup>/m<sup>3</sup>/h) 0,5900 € HT /m<sup>3</sup>

*Exemple d'application : un particulier qui souscrirait un abonnement de 2 m<sup>3</sup>/h pour une parcelle de 1.000 m<sup>2</sup> et qui consommerait 300 m<sup>3</sup>/an, aurait la facture suivante :*

- redevance d'abonnement = (69 x 2) = 138,00 € HT
- redevance de compteur = 73,00 € HT
- redevance de volume = 300 x 0,4500 = 135,00 € HT

*soit au total 346,00 € HT pour 300 m<sup>3</sup> consommés,  
soit 1,1533 € HT /m<sup>3</sup>.*

## III.3 Recettes d'exploitation

Le produit des ventes d'eau s'élève à 177 300 € HT, tous usages confondus, et sont en hausse par rapport à 2016.

| Recettes (K€)                     | 2015  | 2016  | 2017  |
|-----------------------------------|-------|-------|-------|
| Eau agricole                      | 65,1  | 64,4  | 87,3  |
| Eau à usage divers                | 79,1  | 79,8  | 90,2  |
| Total des recettes                | 144,2 | 144,2 | 177,3 |
| Volumes vendus en Km <sup>3</sup> | 302   | 291   | 354   |